

Bio : moins de 50 euros par ménage et par an

Le montant moyen consacré par ménage français aux produits d'alimentation et d'hygiène bio s'élève à moins de 50 euros par an ! C'est ce que révèle une étude de consommation réalisée par TNS Wordpanel auprès de 20 000 ménages français et publiée le 12 janvier.

Alors que plus de 80 % des gens disent être attachés à la préservation des ressources naturelles, cette étude démontre qu'il y a bien loin du discours politique, voire militant, à la réalité.

Vouloir que 20 % des surfaces agricoles soient cultivées en bio, c'est bien ; vouloir que nos enfants aient un repas bio par semaine, c'est bien. Je ne nie pas non plus la croissance continue du marché bio (on part de si bas !) ... et je m'en réjouis. Mais aux discours bien-pensants, je rappelle que la bio ça ne se décrète pas, que la production se développe et se développera dès lors qu'il y a et qu'il y aura une vraie logique économique.

L'étude susvisée a le mérite de nous ramener à quelques vérités de bon sens.

Philippe LIROCHON



Nitrates Moins 2009

Des reliquats faibles mais un potentiel de minéralisation important au printemps

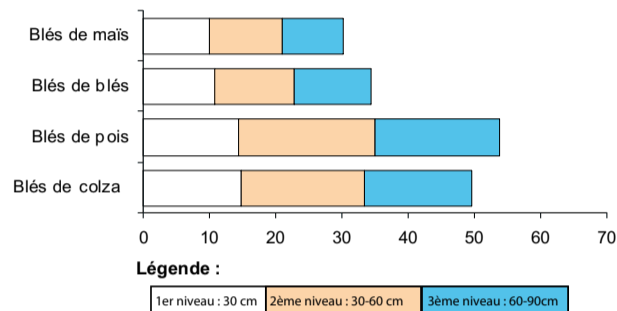
Le reliquat est variable d'une parcelle à l'autre du fait de son historique : rendement du précédent, fumure azotée, travail du sol, teneur en matière organique.

Une inconnue subsiste sur le potentiel de minéralisation de l'azote organique des sols qui ne s'est pas exprimé à l'été et à l'automne 2008 (climat sec).

Cette année, le développement

végétatif des cultures est faible, nous vous conseillons donc d'éviter une dose d'azote importante au premier apport car la culture n'aura pas la capacité à absorber la totalité de cet apport. Il est préférable de fractionner en quatre fois pour apporter l'azote tout au long des besoins afin d'avoir un meilleur coefficient d'utilisation de l'engrais par les plantes.

Variabilités des reliquats par niveaux



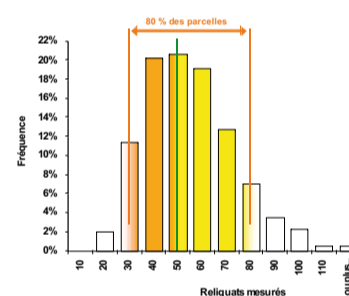
Résultats moyens par région, type de sol, précédent

Région	Sol	Précédent	Reliquat azote minéral moyen	Rendement objectif (Directive Nitrates) en blé tendre (*)
PERCHE - FAUX PERCHE - THYMERAIS	A : limons battants 7-16% argile trois niveaux	Pois	55	85
		Colza	47	85
		Céréales (**)	35	75
		Maïs non irrigué	33	80
	B : limons battants 7-16% argile deux niveaux	Pois	39	80
		Colza	30	80
		Céréales (**)	22	70
	C et D : cailloux moins de 50 cm	Colza	24	75
		Céréales (**)	16	70
	E : limons profonds 16-20% argile 3 niveaux	Pois	62	90
		Colza	54	85
		Céréales (**)	40	80
Maïs irrigué		27	85	
E : limons humides 16-20% argile 2 niveaux	Pois	40	85	
	Colza	29	80	
	Céréales (**)	27	75	
F G H : graviers et sables	Colza	49	75	
	Céréales (**)	34	65	
BEAUCE	I : limons 18-22% argile 3 niveaux	Pois	58	90
		Colza	56	85
		Céréales (**)	42	80
	J et K : limons argileux 22-25% argile profonds	Pois	46	90
		Colza	40	85
		Céréales (**)	33	80
		Maïs irrigué	26	85
		Betterave	24	85
		Pomme de terre	46	85
	N : argilo-calcaire 40-60 cm	Pois	24	85
		Colza	18	80
		Céréales (**)	19	80
		Maïs irrigué	16	75
	L : argilo-calcaire 25-40 cm	Pomme de terre	22	85
		Pois	19	85
		Colza	17	80
Céréales (**)		21	80	
	Maïs irrigué	21	75	

(*) Pour le calcul en blé dur, l'objectif de rendement est de 75 à 80 q selon les sols et l'irrigation

(**) Cette année, il n'y a pas de différence en précédent blé dur.

Blés de colza en sols profonds



Le reliquat moyen 34 unités

Cette année, les reliquats sont assez faibles du fait du climat sec de la fin de l'été et du début de l'automne (absence de minéralisation).

Selon le climat du printemps, la minéralisation va varier et dans le cas de fumure forte, il ne sera pas toujours nécessaire d'apporter les 40 unités du 3^{ème} et du 4^{ème} apport. Il est donc très important de mettre de côté dès maintenant 40 unités pour la fin de la campagne. Seuls les reliquats derrière maïs sont proches de ceux de l'an dernier.

En escourgeon précédent blé

Les reliquats sont plus faibles que l'an passé pour la Beauce. En escourgeon brassicole, tout l'azote doit être épandu avant le stade 2 nœuds. Attention à la verse avec les doses élevées. Revoyez éventuellement votre objectif de rendement.

Les parcelles en colza d'hiver

Les reliquats sont de l'ordre de 15 unités. Pour le calcul de votre fumure, nous vous conseillons de peser les colzas (1 m²) pour estimer l'azote absorbé (l'idéal étant de faire la moyenne entre un prélèvement de décembre et celui de février).

Dossier réalisé par

Thierry Savoie et Francis Golaz
02 37 24 45 73



Un conseil technique hebdomadaire, rapide et indépendant de toute démarche commerciale pour faire le point sur la situation en plaine et vous aider dans vos décisions de traitements. Les conseils s'appuient sur un réseau de parcelles d'observations départementales et régionales (nouveau dispositif des avertissements agricoles). Lorsqu'une intervention est nécessaire, nous vous proposons la solution produit / dose la plus adaptée au moment en visant l'optimum économique. Plus de 850 agriculteurs d'Eure-et-Loir ont déjà adopté Fongi-Flash.

Adhérents d'un groupe de développement de la Chambre d'agriculture : 69,50 € H.T.
Non adhérent : 104 € H.T.
J.A. : gratuit les deux premières années

Contact : Julien Degas
02 37 24 45 60

En bref

Faites votre déclaration par Internet : avec Mes p@rnelles ou avec TelePAC

Vous êtes abonné à Mes p@rnelles ou vous vous êtes inscrit pour la prestation Ferti Azote (Plan prévisionnel de fumure), nous vous aidons à transmettre vos données vers TelePAC :

- avec assistance en groupe : rappels réglementaires et aide à la saisie,

- avec assistance individuelle : rappels réglementaires et saisie. Vous souhaitez travailler directement sur le site TelePAC, nous vous appuyons :

- avec une assistance en groupe : rappels réglementaires et aide à la saisie,

- ou avec assistance individuelle : rappels réglementaires et saisie.

Intervention de 2 spécialistes en élevage et en grandes cultures. Notre objectif : vous permettre d'être autonome les années suivantes pour votre télédéclaration.

Nous publierons dans Chambr'Info de mars, les modalités détaillées de nos propositions.

Mes p@rnelles ou TelePAC en grandes cultures :

Elodie Cadiou 02 37 24 45 31
TelePAC en élevage : Reine Bouffol 02 37 24 45 71